

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE ST BONNET-PRES-RIOM**

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de SAINTT BONNET-PRES-RIOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des associations, sous la présidence de M. Jean-Philippe PERRET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : le 04 avril 2017

Présents : M. Jean-Philippe PERRET, Maire, M. Denis ROUGEYRON, M. Georges DERROIRE, Mme Evelyne VAUGIEN, Mme Aline FAURE-BELKADI, M. Bernard GAILLOT, Adjoint, M. Michel COHADE, M. Antonio MARQUES, Mme Marie-France LEGILE, Mme Flore COURTEJAIRE, Mme Véronique DE MARCHI, Mme Nadège BILLAUD, Mme Suzanne SIEGEL, Mme Françoise ROUCHON, M. Alexis BOYER.

Absents :

M. Denis ROUGEYRON donne procuration à M. Jean-Philippe PERRET jusqu'à son arrivée

Mme Christelle MULLER donne procuration à Mme Flore COURTEJAIRE

M. Guy GATIGNOL donne procuration à Mme Suzanne SIEGEL

M. Jean-Raphael DEAT donne procuration à Mme Aline FAURE-BELKADI

Mme Emilie ROUGEYRON donne procuration à Mme Marie-France LEGILE

Mme Flore COURTEJAIRE a été nommée secrétaire.

Le compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **1 - FINANCES**

### **1-1 Tarifs communaux**

*Rapporteur : Mme Aline FAURE-BELKADI*

Mme FAURE-BELKADI propose d'adopter la grille des tarifs communaux qui seront appliqués au 1<sup>er</sup> mai 2017. Les tarifs communaux restent inchangés.

#### **TARIFS COMMUNAUX (applicables au 1<sup>er</sup> mai 2017)**

<b>Autres locations</b>	
Location de tables à particuliers (par unité et pour le week-end)	1.50 €
Location de chaises à particuliers (par unité et pour le week-end)	0,65 €

<b>Services</b>	
Photocopieur :	
- photocopie A5	0.15 €
- photocopie A4	0.20 €
- photocopie A3	0.30 €
<b>Publicité bulletin municipal</b>	
Formule n° 1 : encart 9 cm sur 3 cm	80 €
Formule n° 2 : encart 9 cm sur 6 cm	120 €
Formule n° 3 : encart 19 cm sur 6 cm	200 €
<b>Droit de stationnement</b>	10.00 €
<b>Cimetière</b>	
Concession le m <sup>2</sup>	95.00 €
<b>Concession au columbarium</b>	
Une case pour 15 ans	300.00 €
Une case pour 30 ans	600.00 €
<b>Assainissement</b>	
Participation à l'assainissement collectif	100.00 €

Les tarifs et cautions applicables aux salles communales tels qu'indiqués en annexe restent inchangés.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

## 1-2 Subventions et participations

### 1-2-1 Subventions

*Rapporteur : Mme Aline FAURE-BELKADI*

Mme FAURE-BELKADI donne lecture du détail des subventions aux associations. En ce qui concerne les associations locales, un fonds de subvention de 12630 € sera réparti entre elles en fonction d'un nouveau barème qui est à l'étude.

M. Le Maire précise que l'ancien principe de répartition du fonds de subvention par système de points était très bien mais il ne concernait que les associations ayant des projets d'envergure et donc ce sont toujours les mêmes associations qui en bénéficiaient.

Il souhaite définir plusieurs critères :

- Eco-responsabilité
- Novateur
- Caritatif
- Nombre d'adhérents
- Nombre de sections

...

La mise en place de ce système devrait se faire d'ici 2 à 3 semaines, tout d'abord à titre expérimental. Par la suite il sera modifié ou pérennisé.

Mme SIEGEL demande si la municipalité tiendra compte du fait que l'association ait ou non des locaux à entretenir et pense qu'il faudrait intégrer ce critère.

M. le Maire précise que les frais d'équipement seront pris en compte.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le tableau des subventions.

### **1-2-2 Association des Maires du Puy-de-Dôme**

*Rapporteur : M. Le Maire*

M. Le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires du Puy-de-Dôme pour l'année 2017. Compte tenu du nombre d'habitants de la commune, le montant de la cotisation sera de 643.86 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette adhésion et autorise M. Le Maire à verser la cotisation correspondante.

### **1-3 Budget assainissement**

#### **1-3-1 Compte administratif 2016**

*Rapporteur : Mme Aline FAURE-BELKADI*

Mme Aline FAURE-BELKADI présente le compte administratif assainissement 2016.

Section d'exploitation

Dépenses : 42 652,71 €                      Recettes : 97 343,87 €  
Résultat d'exploitation : + 54 691,16 €

Section d'investissement

Dépenses : 25 195 ,30 €                      Recettes : 18 691,35 €  
Résultat d'investissement : - 10 503,95 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité sous la présidence de M. Georges DERROIRE.

#### **1-3-2 Compte de gestion 2016**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2016**

**Dressé par M. CHATARD, Receveur**

*Rapporteur : Mme FAURE-BELKADI*

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

### **1-3-3 Affectation du résultat**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent 132 027.32 €
- un déficit d'exploitation 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>a. <u>Résultat de l'exercice</u></b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 54 691.16 €
<b><u>Dont b</u></b> Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
<b>c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u></b>	77 336.16 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>132 027.32 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u></b>	-7 410.90 €
<b>f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u></b>	-59 000.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>-66 410.90 €</b>

<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>132 027.32 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	<b>66 410.90 €</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>65 616.42 €</b>
<b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :</b>	

Adopté à l'unanimité.

### **1-3-4 Budget primitif assainissement 2017**

*Rapporteur : Mme Faure-Belkadi*

Exposé :

Après présentation du budget primitif assainissement 2017, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote de celui-ci. Ce budget s'établit :

- Exploitation :  
Dépenses : 138 236,22 €  
Recette : 138 236,22 €

- Investissement :  
Dépenses : 245 306,26 €  
Recettes : 245 306,26 €

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Entendu l'exposé de Mme Aline FAURE-BELKADI, adjointe chargée des finances, et après en avoir délibéré,  
Après discussion,

Par 16 voix pour et 3 voix contre, approuve, le budget primitif assainissement 2017.

### **1-4 BUDGET PRINCIPAL**

#### **1-4-1 Compte administratif 2016**

Mme Aline FAURE-BELKADI présente le compte administratif 2016.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 258 963,19 €  
Recettes : 1 659 281,66 €  
Résultat : + 400 318,47 €

Section d'investissement

Dépenses : 294 500,56 €

Recettes : 127 723,92 €

Résultat : - 166 776,64 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité sous la présidence de M. Georges DERROIRE.

### **1-4-2 Compte de gestion 2016**

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2016 DRESSÉ PAR M. CHATARD, RECEVEUR**

*Rapporteur : Mme FAURE-BELKADI*

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

### **1-4-3 Affectation du résultat 2016**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 400 318.47 €
- un déficit de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

#### **Résultat de fonctionnement**

##### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 165 069.02 €

##### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif,  
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 235 249.45 €

##### **C Résultat à affecter**

**= A+B (hors restes à réaliser) 400 318.47 €**

**(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**

D Solde d'exécution d'investissement -166 776.64 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 37 727.36 €

**Besoin de financement F =D+E - 129 049.28 €**

**AFFECTATION = C =G+H 400 318.47 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 129 049.28 €**  
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 271 269.19 €**

**DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €**

Adopté à l'unanimité.

#### **1-4-4 Budget primitif 2017**

*Rapporteur : Mme Faure-Belkadi*

Après présentation du budget primitif principal 2017, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote de celui-ci. Ce budget s'établit :

- Fonctionnement :  
Dépenses : 1 610 723,19 €  
Recette : 1 610 723,19 €

- Investissement :  
Dépenses : 1 183 673,39 €  
Recettes : 1 183 673,39 €

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Entendu l'exposé de Mme Aline FAURE-BELKADI, adjointe chargée des finances, et  
après en avoir délibéré,  
Après discussion,

Par 16 voix pour et 3 contre, approuve le budget primitif principal 2017.

### **1-5 Vote des taxes locales**

*Rapporteur : Aline FAURE-BELKADI*

Mme FAURE-BELKADI propose de fixer les taxes locales pour l'année 2017  
à :

- Taxe d'habitation : 13.92 %
- Taxe foncière (bâti) : 15.63 %
- Taxe foncière (non bâti) : 88.08 %

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **1-6 Tarif vente de bordures**

*Rapporteur : Antonio MARQUES*

Des personnes sont intéressées par l'acquisition des bordures qui ont été retirées avenue de Riom. La commune dispose d'une quarantaine de bordures d'un mètre environ.

M. MARQUES propose de les vendre au prix unitaire de 15 €.

Accepté à l'unanimité.

### **1-7 Vente pierres de Volvic**

*Rapporteur : Antonio MARQUES*

M. MARQUES propose de céder 25 m<sup>2</sup> de dalles ainsi qu'un lot de pierres de Volvic de moindre qualité pour un montant total de 1400 €.

Ce montant se décomposant comme suit : 45 \* 25 m<sup>2</sup> soit 1125 € auquel se rajoute un montant de 275 € pour le lot de pierres de Volvic.

Accepté à l'unanimité.

## **2 – RESSOURCES HUMAINES**

### **2-1 Renouvellement d'un contrat dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion.**

*Rapporteur : Denis ROUGEYRON*

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, Denis ROUGEYRON propose de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi de M. Christophe TOUSSAINT, agent au service technique, à raison de 26 heures hebdomadaires, à compter du 25 avril 2017.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

Denis ROUGEYRON propose donc d'autoriser M. Le Maire à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, au profit de M Christophe TOUSSAINT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler la convention pour le renouvellement du contrat de M. Christophe TOUSSAINT, du 25 avril 2017 au 24 avril 2018.
- Autorise M. Le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce renouvellement.

Accepté à l'unanimité.

## **2-2 Recrutement d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour accroissement temporaire d'activité**

*Rapporteur : Denis ROUGEYRON*

M. ROUGEYRON expose que l'effectif des enfants inscrits à la cantine scolaire en constante augmentation, nécessite l'emploi d'un adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe pour accroissement temporaire d'activité jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016/2017.

Il propose en attendant de trouver une solution interne mieux adaptée et afin d'assurer le bon fonctionnement de la cantine scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016/2017, de créer :

- un poste d'adjoint technique territorial, pour accroissement temporaire d'activité, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 07 juillet 2017 inclus, à raison de 9 h par semaine. Cet emploi sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon, IB 347, IM 325, échelle C1.

Où le rapport de M. Denis ROUGEYRON et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des présents, la proposition de création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, aux conditions ci-dessus.

## **2-3 Prévention : Demande de subvention démarche d'évaluation des risques professionnels**

**Vu** la Directive Cadre 89/391/CEE du Conseil du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail,

**Vu** la Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le Code du Travail et le Code de la Santé Publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition des directives européennes relatives à la Santé et à la Sécurité du travail,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** les articles L 4121-1 à L 4121-5 du Code du Travail,

MONSIEUR LE MAIRE AYANT PRÉALABLEMENT

### **EXPOSÉ**

Assurer la sécurité des personnes et des biens et garantir la protection de la santé dans le cadre des activités professionnelles constituent une priorité pour la commune de Saint-Bonnet-Près-Riom.

Il a rappelé cette priorité en définissant un programme de prévention pour la collectivité. Ces orientations servent de socle aux actions de prévention qui seront mise en œuvre dans la collectivité.

Il s'agit de construire une démarche clairement identifiée visant à mettre en place une stratégie d'organisation des actions de promotion de la santé et de la sécurité au travail.

L'évaluation des risques professionnels et sa retranscription dans le document unique, s'inscrit dans cette démarche.

De cet objectif en découlent deux actions, à savoir "sensibiliser et former les acteurs de la prévention selon leurs fonctions" et " faire du Document Unique, l'outil de structuration et de pilotage des actions de prévention ".

Par ailleurs, la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial. A ce titre, le Fonds National de Prévention de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarche de prévention.

Le Fonds National de Prévention alloue une subvention à la commune de Saint Bonnet Près Riom pour soutenir cette démarche.

Le montant de la subvention est établi en fonction des dépenses directes et indirectes qui seront réalisées. Celles-ci sont estimées dans le budget prévisionnel annexé au dossier de demande de subvention et comprennent:

- Des prestations de services (actions de communication et de sensibilisation auprès des agents, publications internes, intervenants extérieurs ...)
- La mise en place des formations à destination des agents,
- La valorisation du temps de travail des différents acteurs autour de la démarche,
- L'évaluation de la démarche.

Monsieur le Maire

**PROPOSE**

- **d'approuver** l'orientation de la collectivité pour une prise en compte organisée des problématiques de santé et de sécurité au travail,
- **d'approuver** la mise en place d'une démarche d'évaluation des risques professionnels sur les thèmes de la formation des acteurs et de l'évaluation des risques professionnels pour la collectivité,
- **de déposer** un dossier de demande de subvention pour soutenir cette démarche auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL,
- **de donner** pouvoir à M. le maire pour la réalisation de ce projet et pour signer les pièces s'y rapportant.

L'inscription de ces crédits fera l'objet d'une régularisation lors d'une prochaine DM.

Adopté à l'unanimité.

### **3 - ADMINISTRATION**

#### **3-1 Tours de garde des élections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017**

Le conseil municipal fixe les tours de garde des élections présidentielles.

### **4 - QUESTIONS DIVERSES**

**4-1** Informations complémentaires sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du tracé de la Grande Traversée du Massif Central en VTT (GTMC)

M. le Maire apporte des précisions. L'estimation de fréquentation de cet itinéraire est donnée pour une année.

**4-2** Avis sur la demande présentée par la Société TMS INTERNATIONAL France relative à l'autorisation d'exploiter une installation de traitement de laitiers d'aciérie sur le territoire de la commune de RIOM

Suite à la présentation de ce projet qui avait été faite par M. le Maire lors de la réunion du 15 mars 2017, il est nécessaire que le conseil municipal rende un avis. Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**4-3** Suzanne SIEGEL revient sur l'état de la route des Caillots. De nombreux trous sont encore à boucher.

**4-4** Françoise ROUCHON signale que Rue Jean Bouquet, à l'angle de la rue Alphonse Filiol, la priorité n'est jamais respectée.

M. le Maire informe que sur les conseils des services du département, un stop va être posé.

**4-5** Suzanne SIEGEL demande où seront posés les jeux achetés cette année. M. GAILLOT précise qu'ils compléteront les jeux déjà existants.

**4-6** Intervention de Mme BRIQUET concernant sa satisfaction du budget présenté.

## ORDRE DU JOUR

<b>OBJET</b>	<b>N° QUESTION</b>	<b>N° DELIBERATION</b>
<b>FINANCES</b>	<b>1</b>	
Tarifs communaux	1-1	D027_2017
Subventions et participations	1-2	
- Subventions	1-2-1	
- Cotisation Assoc. Maires	1-2-2	D026_2017
Budget assainissement	1-3	
Compte administratif 2016	1-3-1	D021_2017
Compte de gestion 2016	1-3-2	D019_2017
Affectation du résultat 2016	1-3-3	D020_2017
Budget primitif 2017	1-3-4	D022_2017
<u>Budget principal</u>		
Compte administratif 2016	1-4-1	
Compte de gestion 2016	1-4-2	D023_2017
Affectation du résultat 2016	1-4-3	D024_2017
Budget primitif 2017	1-4-4	D025_2017
Vote des taxes locales	1-5	D016_2017
Tarif vente bordures	1-6	
Vente pierres de Volvic	1-7	
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>2</b>	
Renouvellement d'un contrat dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion	2-1	D018_2017
Recrutement d'un adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité	2-2	D017_2017
Prévention : Demande de subvention démarche d'évaluation des risques professionnels	2-3	
<b>ADMINISTRATION</b>	<b>3</b>	
Tour de garde des élections présidentielles de 8 h à 19 h les 23 avril et 7 mai 2017	3-1	
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>4</b>	
Informations complémentaires sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du GTMC	4-1	
	4-2	
Avis sur la demande présentée par la Société TMS International France	4-3	

PERRET Jean-Philippe	Maire	
ROUGEYRON Denis	1 <sup>er</sup> Adjoint	
DERROIRE Georges	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
VAUGIEN Evelyne	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
FAURE-BELKADI Aline	4 <sup>ème</sup> Adjoint	
GAILLOT Bernard	5 <sup>ème</sup> Adjoint	
COHADE Michel	Conseiller municipal	
MARQUES Antonio	Conseiller municipal	
LEGILE Marie-France	Conseillère municipale	
MULLER Christelle	Conseillère municipale	Donne procuration à Flore COURTEJAIRE
COURTEJAIRE Flore	Conseillère municipale	
DE MARCHI Véronique	Conseillère municipale	
DEAT Jean-Raphael	Conseiller municipal	Donne procuration à Aline FAURE-BELKADI
ROUGEYRON Emilie	Conseillère municipale	Donne procuration à Marie-France LEGILE
BILLAUD Nadège	Conseillère municipale	
SIEGEL Suzanne	Conseillère municipale	
GATIGNOL Guy	Conseiller municipal	Donne procuration à Suzanne SIEGEL
ROUCHON Françoise	Conseillère municipale	
BOYER Alexis	Conseiller municipal	